

- Réforme de l'audiovisuel public -

Le virage numérique ne doit pas oublier l'essentiel

Après le temps des spéculations sur l'avenir de l'entreprise, voici venu celui de la perplexité.

Car, loin d'éclairer les salariés sur les attentes et décisions de la tutelle, les déclarations prononcées lundi au Ministère de la Culture n'ont fait que renforcer leur méfiance :

- Faire plus avec un budget inconnu mais que l'on annonce déjà contraint ;
- Tripler le volume quotidien des programmes régionaux sans baguette magique ;
- Renouer des liens avec Radio France en régions 30 ans après les avoir rompus ;
- Annoncer la fermeture de France 4 sans se soucier des conséquences en cascade d'une telle mesure ;
- Jouer les Ponce Pilate sur le dossier France Ô :
- Différer le débat sur le financement et la gouvernance de l'audiovisuel public.

La cohérence de ces annonces ne saute pas aux yeux.

Une priorité semble toutefois se détacher autour du numérique.

Pour le syndicat national des journalistes, la question des supports n'est pas un problème. Cela fait un siècle que le SNJ accompagne la profession dans son appropriation des médias successifs. Presse écrite, radio, actualités filmées, télévision, internet, peu importe le support. Le fondement du journalisme demeure sa déontologie.

Le sérieux de l'enquête, la présence sur le terrain, la vérification des sources, la résistance à l'urgence et aux pressions, l'esprit critique, c'est cela qui fonde la crédibilité d'un organe de presse avec des moyens bien sûr, pour que ces principes puissent être appliqués.

France Télévisions peut relever les défis éditoriaux que posent les nouveaux supports : avec 3000 journalistes dans ses rédactions, dont 2700 en CDI, France Télévisions est le premier employeur de journalistes de ce pays. Sur le papier, cela semble devoir suffire. A supposer que soient réglés les problèmes de répartition des effectifs, de déséquilibre entre les filières, de mode d'organisation, de choix éditoriaux, mais aussi de mise à l'écart ou encore parfois de démotivation.





Cependant, quel que soit le support choisi, le traitement de l'information nécessite aux côtés des journalistes, la présence de techniciens experts dans leurs domaines. Le numérique n'échappe pas à cette règle.

Il a fait émerger de nouveaux métiers techniques et artistiques qui ne correspondent pas toujours à la liste de ceux recensés dans notre accord d'entreprise. Une mise à jour est sans doute nécessaire pour cet accord signé en mai 2013 et qui comporte une nomenclature des métiers en grande partie déjà rédigée à l'ouverture des négociations en 2009.

Mais une chose est certaine, ce n'est pas en faisant du journalisme une compétence complémentaire que France Télévisions conservera sa crédibilité éditoriale.

Au bout du compte, capter l'attention des "digital natives" et faire évoluer nos métiers n'implique pas de renoncer aux règles de la déontologie, de mettre en péril la certification que confère le label service public. Cela ne peut être non plus le prétexte à une politique anxiogène.

Dix ans après le séisme du passage à l'entreprise unique, il est temps d'en finir avec ses répliques.

Paris, le 8 juin 2018



